



**INVESTISSEZ
DANS LE NOUVEAU PÔLE
MÉDICAL & TERTIAIRE DU SUD**



Contactez-nous au
0262 66 85 70



Société Foncière de La Plaine
www.sflp.re

Vendredi 3 mars 2023

| n° 24 107 | 1,20 €



SCANDALE DANS L'AUTOMOBILE

VICTIMES D'AIRBAGS TUEURS

En 2021, une femme a trouvé la mort au volant d'une DS 3 à La Saline, après le déclenchement intempestif de cet équipement dit de "sécurité". En 2022 à Saint-Pierre, un automobiliste à bord d'une Citroën C3 a eu le visage arraché. Le défaut de fabrication des airbags meurtriers a pourtant été découvert... en 2014. Enquête et témoignages. **PAGES 2-5**

PARAPENTE À SAINT-LEU



La sécurité en question

PAGE 9

ZONE D'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE



Avis de turbulences à Gillot

PAGE 12

Photo : Jean-Philippe Lutton

Photo : Ludovic Lai-Yu



SAMEDI 4 MARS
demandez à votre dépositaire votre magazine

Femme mag OFFERT AVEC





COMMENTAIRE

PAR ÉRIC LAINÉ
elaine@jir.fr

Sans concession...

Le tueur est identifié depuis 2014 mais il continue ses ravages. Il a déjà fait couler beaucoup d'encre dans le monde et il fait toujours couler le sang à La Réunion. Huit ans après l'alerte lancée par les autorités américaines et cinq ans après la liquidation de la société nipponne incriminée, des véhicules restent équipés sous nos cieux de véritables "bombes à retardement" sans que les constructeurs et les concessions locales ne s'en émeuvent plus que ça.

Ainsi, un de ces airbags explosifs a coûté la vie à une mère de famille au volant de sa DS 3 à La Saline-les-Bains, en septembre 2021. La lettre de rappel, relayée localement par le groupe Caillé est arrivé dans la boîte aux lettres de la défunte un an plus tard, en août 2022. Une honte. Rebelote le 30 novembre 2022 à Saint-Pierre. Un Saint-Paulois va survivre comme par miracle à la déflagration de l'airbag qui lui a broyé le visage lors d'un banal accident. Cette fois, les courriers de rappel du groupe CFAO, adressés au loueur pour neuf véhicules, sont restés lettre morte. Sans que personne ne s'en émeuve.

Combien faudra-t-il de blessés et/ou de morts pour que les constructeurs et leurs concessionnaires prennent le problème à bras le corps en lançant une véritable campagne de communication adressée au grand public ? Ne le doivent-ils pas à leurs chers clients réunionnais très sollicités quand il s'agit de proposer le dernier modèle à la mode ?

Ces quinze derniers jours, deux automobilistes, ignorants le problème n'avaient pas reçu le moindre courrier de rappel. Elles étaient pourtant concernées et risquaient potentiellement leur vie au volant d'une Citroën C3 pour l'une et C4 pour l'autre. Alertées, elles se sont présentées spontanément à la concession qui a fait le nécessaire sans tiquer. Et pour cause...

Aujourd'hui, la grande question est : à qui le tour ? Car les airbags de chez Takata sont d'autant plus meurtriers qu'ils sont en proie à la chaleur et à l'humidité et que nul ne sait combien de ces « bombes à retardement » circulent en toute impunité sur les routes de l'île... N'est-il pas temps d'être sans concession ?

Des voitures circulent sur nos



La Citroën C3 conduite par Pascal a été peu endommagée.

SAINT-PIERRE. En 2021 puis en 2022, les airbags défectueux d'une DS 3 et d'une Citroën C3 ont explosé au visage de leurs conducteurs, faisant un mort et un blessé grave. Ces drames, en lien avec un scandale mondial mis à jour dès 2014, auraient pu être évités si une campagne significative de rappel avait été lancée. Combien de ces "bombes à retardement" circulent encore sur les routes réunionnaises ? Voilà une question qui se pose aux constructeurs, à leurs distributeurs locaux et sans doute à l'Etat.

Le 30 novembre 2022, Pascal rentre à Saint-Paul à l'issue d'une longue journée de travail au volant d'une Citroën C3, louée par son employeur. "Il était 15 heures, je quittais Saint-Pierre et j'étais en

"LA SITUATION EXIGE QUE L'ON ALERTE LES GENS POUR SAUVER DES VIES".

"DES TRUCS GLUANTS TOMBAIENT SUR MOI"

Figé derrière son volant, le père de famille est sonné et comme anesthésié. "J'avais les oreilles qui sifflaient et mes tympans ont dû être abîmés". "Il y avait aussi des trucs gluants qui tombaient sur moi..." Resté conscient, il réalise que "c'est du sang". Du sang qui dégouline si fort qu'il en est trempé. Il est extrait du véhicule. "J'ai vraiment dégusté, au niveau de la douleur, quand je me suis retrouvé assis sur le bord de la route et que le médecin est arrivé", se remémore-t-il. À quoi a-t-il pensé sur l'instant ? "Je me suis dit : est-ce que je vais m'en sortir ? Je me suis dit aussi : ça y est, c'est fini avec tout ce sang que je perds et puis j'ai pensé évidemment à ma femme et à mes enfants".

Il ne le sait pas encore mais le morceau de métal rond et dentelé sur sa partie arrachée a percuté la partie gauche de son visage, juste sous sa bouche. Il a transpercé sa lèvre inférieure et sa joue, emporté un bout de sa langue, brisé sa mâchoire en deux et fracassé sur son passage une quinzaine de dents et ses gencives avant de fracturer son plancher buccal et de terminer sa course en se logeant dans la fosse intra temporale gauche. "J'ai été plongé dans le coma artificiel quand ils m'ont extrait le projectile", glisse-t-il encore.

dépassement environ 300 mètres avant d'entrer sous le pont de la ravine des Cabris", raconte le maçon de 55 ans. "La voiture qui me précédait a freiné brutalement. J'ai freiné aussi et j'ai ralenti ma voiture. J'ai senti le choc venir et, comme des amis dépanneurs m'avaient dit qu'ils voyaient parfois du sang sur les coussins d'airbag à cause d'un nez cassé ou de lèvres blessées, j'ai légèrement tourné la tête au moment de l'impact", poursuit-il. "Un geste réflexe d'une fraction de seconde qui m'a sauvé la vie...", dit-il rétrospectivement.

La collision est minime. Le pare-choc avant de la C3 est froissé. Par contre, c'est le chaos dans l'habitacle. L'airbag conducteur explose avec une rare violence. Pascal reçoit en pleine tête comme un éclat d'obus. Une pièce métallique de plus de 4 centimètres carrés est projetée à bout portant dans son visage. Pascal ne réalise pas sur l'instant. "J'ai senti le choc mais pas de douleur".

Date de livraison de la totalité de la NRL : la Région s'interroge



Sur routes avec des airbags meurtriers à bord !



L'explosion de l'airbag a projeté un morceau de métal à une vitesse estimée à 300 km/h.



"J'ai été plongé dans le coma artificiel quand ils m'ont extrait le projectile."



"Ils ont dit à ma femme qu'ils ont dû reconstituer un puzzle", raconte Pascal.



"Une pièce métallique simulant un traumatisme balistique de très gros calibre", a décrit un chirurgien.

"COMME UNE BALLE À BOUT PORTANT"

Dans sa bouche ou ce qu'il en reste, c'est un mini champ de bataille. "C'est comme recevoir une balle à bout portant. Le projectile est parti à 300 km/h, m'a dit l'expert automobile". "Ce sont aussi les termes employés par les médecins", renchérit sa compagne. Dans un compte-rendu, l'un d'eux parle d'une "pièce métallique simulant un traumatisme balistique de très gros calibre". Pascal a conservé le bout de ferraille qui repose dans un pot en plastique de l'hôpital. Moins rapide mais plus volumineux qu'une balle de Brenneke, celui-ci aurait pu le faire passer de vie à trépas.

"Tout a été arraché... J'avais la mâchoire en lambeaux. Au moment de la remettre en place, les médecins n'avaient plus de repères puisqu'il n'y avait plus de dents. Ils ont dit à ma femme qu'ils ont dû reconstituer un puzzle", explique-t-il. Pascal a subi de lourdes interventions chirurgicales après avoir passé une semaine en réanimation. Quatre plaques de métal et 16 vis ont été nécessaires pour consolider sa mâchoire. "Pendant trois semaines, il ne pouvait même plus parler. Nous communiquions par le langage des signes ou alors il écrivait sur une feuille de papier. Ça a été une période difficile", complète sa femme.

"UN TROU NOIR À L'INTÉRIEUR"

Il sait cependant qu'il n'est pas au bout de ses peines. "Je fais de la rééducation tous les jours car ma mâchoire et les dents qui me restent sont un peu décalées. Je suis aussi très limité pour ouvrir la bouche". Mâchoires ouvertes,

"UN GESTE RÉFLEXE D'UNE FRACTION DE SECONDE QUI M'A SAUVÉ LA VIE..."

l'écartement maximum entre ses dents se limite à 2,5 centimètres. "Et puis il y a toujours un vide, un trou noir à l'intérieur", montre-t-il comme s'il était possible de mettre sa parole en doute. Comme pour s'exprimer, passer à table est devenu un calvaire. "Je ne peux plus mâcher comme avant car mâcher me fait mal. Je tourne à la purée, aux pâtes et au riz mou".

"DES PERSONNES SONT EN DANGER DE MORT"

D'autres troubles persistent ou apparaissent à mesure que le temps passe. "J'ai perdu l'audition au niveau du point de l'impact et j'ai des difficultés à lever le bras droit et à tenir un poids", déplore-t-il. "Il souffre des cervicales, d'acouphènes et d'une insensibilité de la partie gauche de son visage...", ajoute sa compagne.

Pascal avoue que tout cela "est très lourd à porter". "Il se sent psychologiquement diminué car il était très actif auparavant. Il se sent un peu isolé car il se retrouve à la maison sans lien social. Les amis ne viennent plus et il ne voit plus ses collègues de travail", complète sa femme.

Depuis son accident, Pascal sait qu'il est une victime de plus de l'hécatombe liée au scandale des airbags meurtriers Takata dont les constructeurs et concessionnaires auto connaissent l'existence depuis... 2014. "Nous sommes des

personnes discrètes mais nous avons accepté de vous rencontrer car la situation exige que l'on alerte les gens pour sauver des vies. Les airbags Takata sont défectueux depuis des années et il y a encore des personnes qui sont en danger de mort sur nos routes", déroule sa femme.

Bien que lucide sur la situation, la mère de famille n'incrimine personne. "Il y a des campagnes de rappel qui ont été faites ou mal faites parce que les courriers ne sont peut-être pas arrivés chez les gens ou chez le loueur. Il est important que les gens en prennent conscience. C'est un airbag censé nous protéger mais le moindre petit choc peut occasionner des dégâts énormes, de gros traumatismes et même tuer les gens". "Les gens peuvent acheter une voiture d'occasion et se retrouver avec une bombe entre les mains sans le savoir. Il faut des campagnes de rappel avec plus de suivi car ça peut briser une vie", conclut Pascal avec l'espoir que ça ne reste pas un vœu pieux.

ÉRIC LAINÉ
elaine@jir.fr

Motif d'hospitalisation : Dans les suites d'un accident de la voie publique : fracture mandibulaire complexe comminutive et déplacée de la branche horizontale gauche associée à de multiples délabrements cutanéomuqueux intéressant la lèvre inférieure, la base de langue, la joue, le palais et la commissure inter-maxillaire gauche. Cette accident serait survenu sur un trajet de travail. L'ensemble des lésions semble avoir été provoqué par un volumineux corps étranger métallique contendant ayant traversé le visage pour se loger au sein de la fosse infra-temporale gauche.

Il a été réalisé en urgence sous anesthésie générale le 01/12/2022, une trachéotomie première, suivie d'une ostéosynthèse mandibulaire à l'aide de 4 plaques 4 trous et de 8 mini-vis. Le corps étranger qui a été retiré de la fosse infra-temporale gauche, semble correspondre à une pièce métallique issue du système de déclenchement de l'airbag. Cet objet serait à priori à l'origine de l'ensemble des lésions constatées, simulant ainsi un traumatisme balistique de très gros calibre (environ 4 cm de diamètre).

Le compte-rendu des chirurgiens est éloquent.

L'airbag Takata a déjà tué une conductrice à Trou d'Eau

Quatorze mois avant l'explosion d'un airbag Takata qui a failli tuer Pascal, un drame similaire a coûté la vie à une mère de famille. La scène se déroule le 20 septembre 2021 sur la route de Trou d'Eau. Un conducteur freine pour éviter un cabri qui traverse. Emmanuelle Sauger, qui suit le véhicule, écrase la pédale de frein de sa DS 3 tout en donnant un léger coup de volant pour atténuer l'impact. Rien de bien méchant si l'airbag de la mère de famille de 39 ans n'avait pas brutalement explosé. "Les témoins qui suivaient la voiture racontent qu'ils ont vu le haillon s'ouvrir sous la pression. Les deux airbags étaient sortis quand ils sont arrivés et elle était déjà morte", confiera la mère de la défunte.

Les gendarmes estiment que le dysfonctionnement des airbags serait responsable de la catastrophe car la vitesse de la DS 3

était faible au moment de l'impact. À son tour, l'autopsie incrimine un peu plus les airbags en révélant que le décès est consécutif à un traumatisme facial important. Pour la famille d'Emmanuelle Sauger, le coup de grâce intervient à la réception d'un courrier de rappel de sécurité, reçu le 11 août 2022. Soit presque un an après le drame.

Le constructeur DS Automobile stipule qu'il faut ramener le véhicule chez un réparateur agréé pour "procéder le plus rapidement possible au contrôle et au remplacement des airbags conducteur et passager". Il est question d'une "possible défaillance du dispositif de gonflage d'airbag" pouvant "occasionner un déploiement incontrôlé lors d'un déclenchement d'airbag". Et d'ajouter : "Dans ce cas, il est possible que les débris métalliques se détachent et blessent les passagers". C'est exactement le scénario qui s'est produit le 20 septembre 2021 et qui s'est conclu



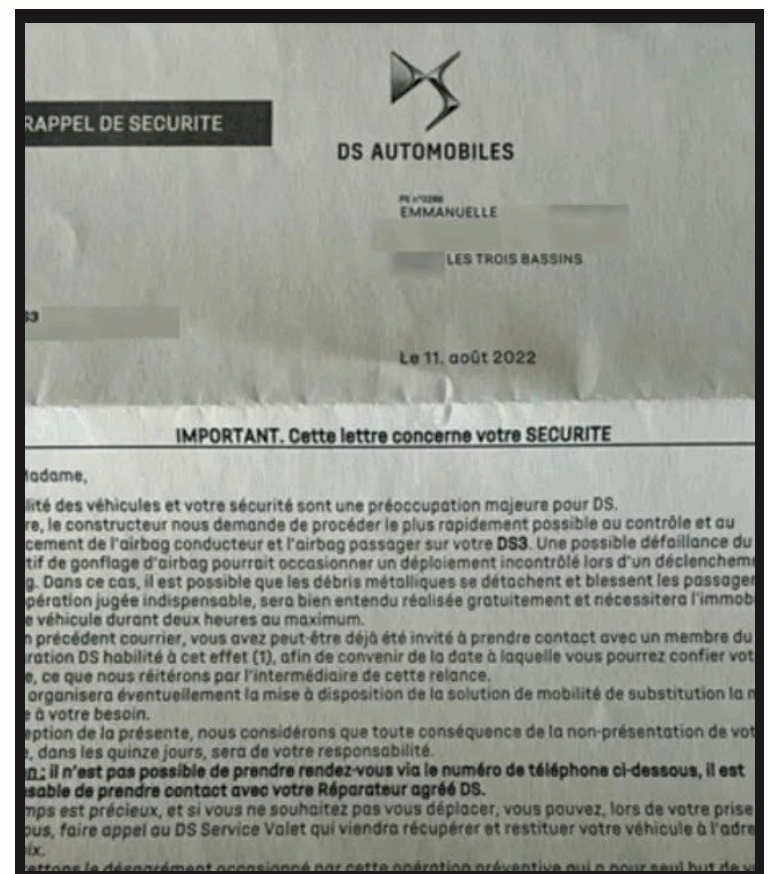
Emmanuelle Sauger a perdu la vie après l'explosion de l'airbag de sa DS 3, en septembre 2021.

de manière tragique par le décès d'Emmanuelle Sauger. Pour tenter de déterminer les responsabilités, le parquet de Saint-Denis a ouvert une enquête.

ÉRIC LAINÉ

LE SCANDALE MONDIAL DES AIRBAGS TAKATA

Le scandale des airbags Takata ne date pas d'hier. Dès 2014, les autorités américaines révèlent que l'équipementier nippon a vendu à quasiment toutes les marques auto des produits constituant de véritables "bombes à retardement". Les airbags en question sont susceptibles d'exploser sous l'effet d'un choc même mineur. Le problème est qu'en se déclenchant, ils projettent à la face et sur le corps des occupants du véhicule des fragments de métal à la manière d'une bombe artisanale. L'agence de la sécurité routière américaine avait découvert le pot-aux-roses alors que les airbags nippon avaient déjà fait à l'époque des dizaines de morts et des centaines de blessés. À la suite, une campagne de rappel massive avait été initiée outre-atlantique. Le sujet de préoccupation dépassait les frontières des USA puisque Takata avait fourni près de 100 millions d'airbags dans le monde. Aux États-Unis où on ne badine pas avec la sécurité et les indemnités, un accord avait été trouvé avec la firme japonaise pour qu'elle plaide coupable moyennant le versement d'une amende colossale d'un milliard de dollars. Le titre de Takata avait plongé en bourse avant que la firme ne tire le rideau. Par ricochets, les constructeurs Ford, Toyota, Subaru, Honda, BMW, Nissan et Mazda avaient dû indemniser les victimes à hauteur de 1,2 milliards de dollars.



Le courrier de rappel pour l'airbag défectueux d'Emmanuelle Sauger est arrivé dans sa boîte aux lettres presque un an après sa mort, en août 2022.

QUELQUES MODÈLES CONCERNÉS

- Plus de 120 millions de véhicules concernés dans le monde avec une opacité sur les chiffres de la part de certaines marques. La liste des véhicules concernés est loin d'être exhaustive puisque l'Avensis vient de faire l'objet d'un rappel... en 2022. Tout comme les marques Citroën et DS.

- À titre indicatif, il faut savoir que les DS 3 produites entre le 14 octobre 2009 et le 9 février 2017, les DS 4 du 29 septembre 2010 au 10 février 2017 et les DS 5 du 21 novembre 2011 au 17 février 2017 sont concernées par les rappels.

■ Chez Ford, les Ranger de 2003 à 2011.

■ Chez Audi, les modèles A4 et A6 produits entre le 12 mai 2003 et le 29 septembre 2011.

■ Chez Volkswagen, près de 5 millions de véhicules produits entre 2005 et 2017 rappelés, les modèles Fox et Polo (mai 2007 à mai 2009) en particulier.

■ Chez Toyota, les Yaris de 2001 à 2007 et de 2011 à 2014. Les Corolla de 2001 à 2008. Les Avensis Verso de 2001 à 2007. Les RAV-4 de 2003 à 2005, les Hilux de 2003 à 2005 et de 2011 à 2014. Les Auris de 2006 à 2008.

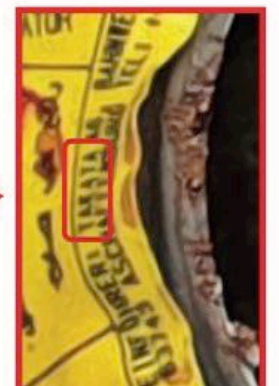
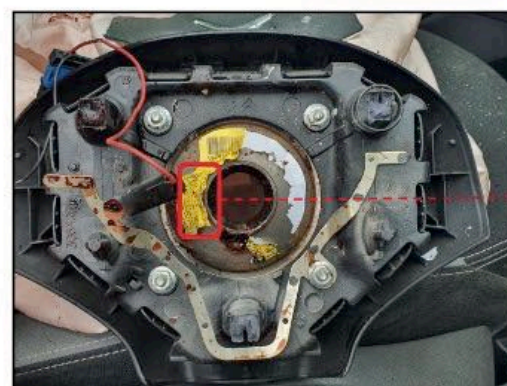
■ Chez Honda, les Civic et les Jazz de 2003.

Ferrari aussi

Les propriétaires de Ferrari n'ont pas échappé à la campagne de rappel liée au scandale des airbags. Certains véhicules construits entre 2009 et 2018 comme les California, Spider, Lusso et autres F 12 ont été concernés. Sur le site de Ferrari, une rubrique spéciale leur a été consacrée. La prestigieuse marque italienne soigne sa clientèle.

- Étiquette jaune apposée : VWPC298... / TAKATA

➤ Traces d'oxydation et de poudre à l'intérieur de la carcasse métallique



L'airbag Takata est clairement en cause dans le drame qui a failli coûter la vie au conducteur de la Citroën C3.

"Les pouvoirs publics doivent maintenant agir"

M^e Alain Antoine,

avocat de Pascal très grièvement blessé en novembre dernier, est scandalisé par l'affaire dont il est saisi.

L'extrême dangerosité des airbags Takata est connue depuis 2014. Comment expliquez-vous que de telles bombes à retardement continuent à circuler sur nos routes ?

"Il s'agit à mon sens d'un véritable scandale meurtrier qui frappe aujourd'hui La Réunion. Les faits sont simples : en cas de choc, même très léger, l'airbag défectueux explose et des fragments métalliques sont propulsés au visage du conducteur ou du passager à la vitesse d'un explosif. Il faut donc bien retenir que si votre voiture est équipée de ce dispositif mortel, vous pouvez mourir ou être gravement blessé en cas de choc même très léger.

Depuis plus de dix ans on sait que ces airbags sont mortels et qu'ils ont tué des dizaines de personnes dans le monde. Les constructeurs automobiles connaissent la dangerosité de leurs véhicules actuellement en circulation. Et pourtant le grand public ne le sait pas et des millions de véhicules équipés de ces



"Nous allons déposer une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui", annonce Me Alain Antoine.

équipements dangereux circulent toujours !

En France, et malgré ce danger mortel, les associations de consommateurs, la presse spécialisée ou les constructeurs semblent regarder ailleurs. Mis à part de timides et discrets rappels constructeurs, rien n'est fait de façon efficace pour tenter d'éviter les drames. De plus, malgré un risque mortel avéré, ces rappels constructeurs ne sont pas suivis. C'est honteux ! Ces véhicules ne doivent pas rouler tant que les réparations n'ont pas été effectuées. Un enfant de 3 ans pourrait le comprendre. À mon avis, les constructeurs devraient donc appeler à l'arrêt immédiat des véhicules concernés, lesquels se comptent par milliers à La Réunion. Or, rien n'est fait en ce sens. Et pour cause, cela coûte très cher... Il me paraît ainsi évident que dans cette affaire, la sécurité des conducteurs et de leurs passagers est manifestement sacrifiée au profit de la rentabilité.

Face à l'inaction des constructeurs et vu le nombre important de ces « bombes » en circulation, les pouvoirs publics doivent maintenant agir. En effet, se pose sur nos routes un véritable problème de sécurité publique qui devrait conduire les pouvoirs publics à prendre, dès aujourd'hui, toutes mesures efficaces pour immobiliser sans concession ces véhicules hautement dangereux. Les

forces de l'ordre devraient cibler leur contrôle sur ces véhicules et les immobiliser tant que les réparations n'ont pas été effectuées. Je rappelle que la loi est claire sur ce point : l'immobilisation d'un véhicule peut être prescrite en raison notamment de son équipement défectueux. Ce cas est prévu par les articles R325-1 et suivants du code de la route. Des vies peuvent encore être sauvées. Mais il faut agir vite.

Vous allez porter en justice la parole du père de famille très grièvement blessé en novembre 2022...

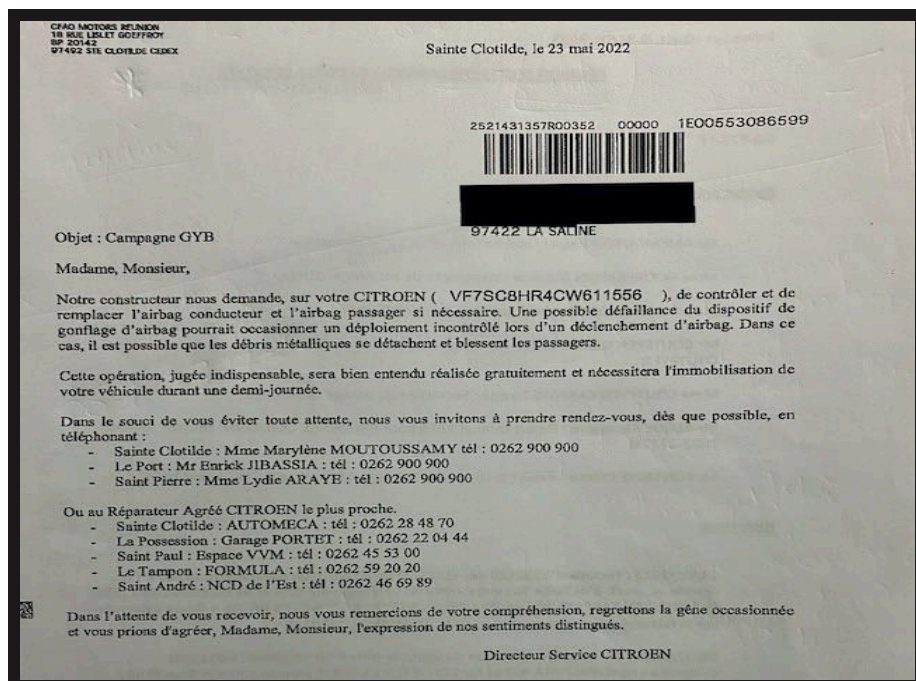
Pour ma part, et au nom de mon client, nous comptons saisir Mme la procureure de Saint-Pierre d'une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui contre le constructeur du véhicule utilisé par mon client et obtenir réparation du préjudice subi.

La série noire continue... Une femme avait trouvé la mort pour les mêmes raisons en septembre 2021. Comment éviter un nouveau drame ?

Un collectif devrait se créer prochainement pour faciliter l'action en responsabilité qu'il y a lieu d'intenter contre ces constructeurs indécents pour lesquels la sécurité des conducteurs et des passagers ne semble pas être leur priorité première".

EXEMPLARITÉ AUX ANTILLES

En Martinique et en Guadeloupe, la société Sodiva a pris le taureau par les cornes en rendant publique une campagne de rappel concernant plusieurs modèles des marques Citroën et DS Automobiles concernés par une potentielle explosion de leurs airbags passager et conducteur. Ainsi, près de 4 000 clients ont été alertés pour qu'ils changent leurs airbags au plus vite. Il s'agissait des Citroën C3 et C4 mais aussi des DS 3, DS 4 et DS 5 produits entre 2010 et 2017.



Envoyées bien tardivement, les lettres de rappel n'arrivent pas toujours jusqu'au propriétaire de la voiture.

CHRONOLOGIE D'UN SCANDALE SANS FIN

■ **Août 2009** : le constructeur Honda, un des premiers à s'approvisionner en airbags auprès de Takata, a découvert leur extrême dangerosité. Des avaries majeures se sont traduites par quatre blessés et un mort au moins. Honda Motors demande à Takata de lui fabriquer un modèle d'airbag sécurisé en catimini et sans opérer de rappels pour ses propres véhicules avant 2014.

■ **2014** : révélation du scandale des airbags meurtriers du fabricant nippon par les autorités américaines. Plus de 120 millions de véhicules en sont équipés dans le monde. Parmi eux, 34 millions sont annoncés défectueux aux États-Unis. Les véhicules japonais, tout spécialement Honda, seraient les plus impactés. Takata est un des leaders sur le marché avec 25% de parts de marché.

■ **2015** : il apparaît que l'Europe est touchée dans une moindre mesure avec 1,27 million de véhicules concernés.

■ **Septembre 2016** : BMW procède au rappel de 110 000 voitures au Japon.

■ **Octobre 2016** : La firme Toyota annonce le rappel de près de 6 millions de véhicules dans le monde. Des Corolla et des Yaris notamment, fabriquées entre mai 2000 et décembre 2014. A l'appui de ce rappel massif, le constructeur indique : "L'explosion du gonfleur de l'airbag peut projeter des fragments de métal dans le véhicule, ce qui peut entraîner des blessures ou la mort des occupants de la voiture".

■ **Décembre 2016** : trois pontes de chez Takata sont mis en accusation de "conspiration" aux États-Unis. Ils auraient dissimulé le défaut de fabrication des airbags revendus en connaissance de cause.

■ **Juin 2017** : l'équipementier Takata fait faillite. Ses airbags ont fait plus d'une quinzaine de morts dans le monde. Alors que leur dangerosité est avérée depuis 2014, des véhicules en seront équipés jusqu'en... 2017.

■ **2021** : sept ans après la bataille, plus de 22 000 véhicules de la marque Citroën (DS 3, DS 4, DS 5) font l'objet d'une campagne de rappel dans les territoires d'outre-mer, notamment La Réunion, la Guyane Française, la Guadeloupe et le Martinique. Sur notre île, 7 208 véhicules sont concernés. L'intervention est totalement gratuite même si le véhicule n'est plus garanti.

■ **20 septembre 2021** : une conductrice de 39 ans décède au volant de sa DS 3 sur la route de Trou d'Eau à la suite d'une simple collision. Son airbag a explosé et des morceaux de métal ont percuté son visage.

■ **2022** : le constructeur Toyota opère le rappel de 25 700 Avensis en France, produits entre août 2002 et avril 2006.

■ **11 août 2022** : les proches de l'automobiliste tuée en septembre 2021 reçoivent un courrier de rappel concernant son véhicule accidenté.

■ **30 novembre 2022** : le conducteur d'une Citroën C3 de location est à son tour victime d'un airbag défectueux à Saint-Pierre. La société CFAO Motors Réunion aurait envoyé un courrier de rappel en A/R au loueur en mai 2022. Ce que celui-ci conteste depuis le drame.

DE VÉRITABLES BOMBES À RETARDEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Dès 2014, les autorités américaines diagnostiquent que les airbags n'étaient pas correctement scellés. Ce qui provoquait l'apparition de moisissure, endommageant au passage le gaz propulseur utilisé. Du nitrate d'ammonium dépourvu d'un agent absorbant l'humidité.

Les risques d'explosion liés à cette mauvaise alchimie s'amplifient avec le temps pour peu que les airbags sont soumis à des températures élevées et à l'humidité. Le cocktail est d'autant plus désastreux que le déclenchement intempestif de l'airbag entraîne la propulsion d'éclats de métal provenant du volant et du tableau de bord dans l'habitacle. Dans ces conditions, le risque d'explosion est accru dans les départements d'Outre-mer comme aux Antilles, à La Réunion ou en Guyane Française.

À QUI LA FAUTE ?

Dans l'explosion de l'airbag de la Citroën C3 de location, la société CFAO a eu toutes les peines du monde à retrouver la trace d'une lettre de rappel avec accusé/réception adressée au loueur de la Saline-les-Hauts qui avait acheté le véhicule en 2013. Celle-ci a été présentée en mai 2022 contre signature comme l'atteste un document fourni par la Poste. En dépit de la signature, la société de location Couteyen. "Si nous avions reçu une telle lettre, on se serait inquiété", indique une responsable. Pas moins de neuf véhicules Citroën en location étaient d'ailleurs équipés d'airbag Takata défectueux. "Nous aurions dû recevoir un courrier pour chaque véhicule avec son numéro de châssis", précise-t-on chez le loueur. Laissant ainsi entendre qu'ils leur était difficile de passer à travers le rappel. La responsable assure "être dans les clous" puisque les airbags de tous leurs véhicules ont été changés. Alors à qui la faute ? Ce sera à la justice de trancher en temps voulu.